



# Contrat de scolarisation

## Année scolaire 2021 – 2022

**A lire uniquement avant la validation sur le lien de réinscription (questionnaire en ligne)**  
**– Ne pas imprimer**

Le présent contrat est conclu entre :

- l'école St Pascal à Ossé représentée par H.Boudard, chef d'établissement, d'une part,

et :

- Madame (*Prénom et NOM*) .....

Date de naissance ..... Lieu de naissance .....

Demeurant : .....

Téléphone : ..... mail : .....

- Monsieur (*Prénom et NOM*) .....

Date de naissance ..... Lieu de naissance .....

Demeurant : .....

Téléphone : ..... mail : .....

agissant en qualité de représentant(s) légal(légaux) de ..... d'autre part.

Il a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles l'école St Pascal inscrit votre enfant à compter de son premier jour à l'école et s'engage à assurer sa scolarisation. Cette école est un établissement catholique privé d'enseignement sous contrat.

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer une prestation de restauration selon les choix retenus dans **l'annexe financière**. L'établissement s'engage également à assurer d'autres prestations : étude, garderie, autres activités selon les choix définis par les parents / responsables légaux.

Madame - Monsieur ....., après avoir pris connaissance de **l'annexe financière** de ce présent contrat, s'engage(nt) à s'acquitter **des frais de scolarisation**, notamment la contribution des familles qui permet à l'école de financer les investissements au niveau de l'immobilier et les activités liées au caractère propre. Les situations particulières pourront être examinées en toute confidentialité avec le Chef d'établissement.

**ASSURANCES - FORMULE GLOBALE :** L'OGEC a souscrit une assurance individuelle accident pour tous les élèves, auprès de la Mutuelle St Christophe. Elle couvre votre enfant 24h/24, pour ses activités scolaires et extra-scolaires.

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation aux parents sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

**Les informations recueillies** sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du(des) parent(s) / responsables légaux, les noms, prénoms, adresses postales et numériques de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'Apel, association des parents d'élèves (partenaire reconnu par l'Enseignement Catholique).

Sauf opposition du(des) parent(s) / responsables légaux, une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents / responsables légaux.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

**Ce présent contrat est valable pour l'année scolaire en cours.**

#### **Résiliation au terme d'une année scolaire :**

Les parents / responsables légaux informent l'établissement de la non-réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire à l'occasion de la demande de réinscription qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 15 mai de l'année en cours.

L'établissement s'engage à respecter ce même terme (le 15 mai) pour informer les parents de la non-réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur le projet éducatif).

#### **Résiliation en cours d'année scolaire :**

Le contrat ne peut être résilié en cours d'année scolaire par l'établissement sauf en cas de sanction disciplinaire et/ou de motif grave.

La résiliation peut intervenir de la part de la famille, en cours d'année, pour des causes réelles et sérieuses dont les motifs sont le déménagement, le changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement ou pour tout autre motif légitime et expressément accepté par l'établissement. Le coût annuel de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, reste dû dans tous les cas. Une facture de régularisation est réalisée à la date du départ de l'enfant.

#### **Arbitrage :**

Pour toute divergence d'interprétation du présent contrat, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle de l'établissement (directeur diocésain ou représentant de la congrégation).

**Madame - Monsieur ..... déclare(nt) avoir pris connaissance des documents remis par le chef d'établissement sur le site de l'école :**

- **le texte « Charte éducative de confiance »**
- **l'annexe financière**
- **le règlement intérieur dans le dossier de rentrée 2021**

**Ces documents constituent les cadres de l'indispensable relation de confiance à construire entre l'établissement, la famille et l'élève.**

**Madame - Monsieur ..... s'engage(nt) à y adhérer et à tout mettre en œuvre afin de les respecter.**

- Signature des parents / représentants légaux de l'enfant : *Faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé »*

**Madame :**

**Monsieur :**

Signature :

Fait à .....

Signature :

le .....

**Le Chef d'établissement, Hélène Boudard**

